

PROCÈS-VERBAL DE LA 169^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR (SPPUQTR)

**Tenue le jeudi 27 mars 2025 à 13 h
Local 1012 Nérée-Beauchemin**

PRÉSENCES : 74 membres du Syndicat ont participé à la réunion.
207 membres du Syndicat se sont prévalus de leur droit de vote en ligne.

La professeure Sonia El Euch, présidente du Syndicat, préside la réunion et
François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

AG169-27-03-2025-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 168^e assemblée générale
5. Chantier sur les structures de gestion académique
6. Affaires budgétaires
 1. Taux de la cotisation syndicale 2025-2026
 2. Prévision des produits et des charges 2025-2026
7. Élections au comité exécutif du SPPUQTR
 1. Présidence
 2. Vice-présidence aux affaires syndicales
 3. Vice-présidence aux affaires universitaires
 4. Secrétariat
 5. Procédure du scrutin
8. Rapport du comité exécutif pour l'année 2024-2025
9. Questions diverses
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultats du scrutin
12. Clôture de l'assemblée

AG169-27-03-2025-01 Ouverture de l'assemblée

La présidente du Syndicat souhaite la bienvenue aux professeur.es membres du Syndicat et les remercie de leur présence. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

La présidente explique qu'en raison de l'absence de la secrétaire du Syndicat et en respect de nos *Statuts* (art. 9.2.1.d), la présidence remplace, au besoin, les autres officiers du comité exécutif. La présidente demande s'il y a une objection à ce qu'elle préside l'assemblée générale.

Les professeur.es sont favorables à ce que la présidente du Syndicat présidente l'assemblée.

AG169-27-03-2025-02 Vérification du quorum

La présidence d'assemblée confirme l'atteinte du quorum prévu aux *Statuts* (art. 12.4), soit 10 % des membres du Syndicat (49 professeur.es membres sont requis pour le quorum), et proclame le début de l'assemblée à 13h07. Le nombre total de membres est de 490.

AG169-27-03-2025-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet d'ordre du jour proposé.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les articles 6.1 et 12.2.1 a) des <i>Statuts</i> du Syndicat ;
CONSIDÉRANT	le projet d'ordre du jour de la 169 ^e assemblée générale du SPPUQTR du 27 mars 2025 ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Stéphanie Austin, il est résolu d'adopter le projet d'ordre du jour de la 169^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 27 mars 2025.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG169-27-03-2025-04 Lecture et adoption du procès-verbal de la 168^e assemblée générale

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet de procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat qui a eu lieu le 27 septembre 2024 et s'informe de la conformité du procès-verbal.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	le projet de procès-verbal de la 168 ^e assemblée générale du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	que les membres ont reçu le projet de procès-verbal selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des <i>Statuts</i> du Syndicat;
CONSIDÉRANT	l'avis des membres sur la conformité du projet de procès-verbal ;

Sur proposition du professeur François Labelle, appuyée par le professeur Hugo Germain, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 168^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 27 septembre 2024.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG169-27-03-2025-05 Chantier sur les structures de gestion académique

La présidence d'assemblée présente les travaux portant sur le Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique, les deux modèles retenus et les démarches et rencontres effectuées par le Syndicat.

La présidence d'assemblée invite les professeur.es à prendre la parole.

Le professeur François Labelle, appuyé par le professeur Étienne St-Jean, propose :

Que l'assemblée générale souhaite que le choix d'un modèle soit reporté à la fin de la session Automne 2025.

La présidente d'assemblée invite le professeur ayant fait la proposition à prendre la parole.

Le professeur explique qu'il est prévu que le conseil d'administration de l'UQTR adopte un modèle de gestion au mois de juin 2025. Il rappelle que les responsables du chantier effectuent actuellement une tournée d'information et de discussion avec les départements et les services et que celle-ci devrait se conclure à la mi-avril. Il ajoute que les responsables compileront les commentaires reçus et qu'ils apporteront des ajustements jugés nécessaires au mois de mai. Il conclut que le Gouvernement du Québec a déposé son budget annuel et que des coupures sont à prévoir dans les budgets des universités. Il souhaite que le délai d'adoption soit reporté pour laisser un temps nécessaire aux professeur.es de prendre connaissance des modifications et leur permettre de bien comprendre les modèles finaux.

Une professeure appelle ses collègues à participer aux rencontres de la tournée et elle rappelle que la documentation est disponible sur le site Internet du Chantier.

Un professeur se questionne à savoir pourquoi le statu quo ne figure pas dans les options.

La présidente d'assemblée indique que le statu quo est, selon les responsables du chantier et de la direction de l'UQTR, impossible à maintenir.

Une professeure indique que l'UQTR doit changer son modèle de gestion académique notamment en raison de l'accroissement du nombre de professeur.es depuis l'adoption du modèle actuel. Elle précise toutefois qu'il serait bénéfique de prendre le temps nécessaire considérant les coupes budgétaires à venir. L'adoption d'un nouveau modèle coutera au minimum 3 millions \$ de plus par année à l'UQTR.

Un amendement est demandé par le professeur Étienne St-Jean, appuyé par la professeure Lyne Cloutier, d'ajouter :

Et que le SPPUQTR soit impliqué dans le processus.

La présidente d'assemblée invite le professeur ayant fait la proposition d'amendement à prendre la parole.

Le professeur souligne que le grand absent du processus d'étude d'un modèle est le SPPUQTR. Il précise qu'en aucun moment le Syndicat n'a été invité à participer aux travaux. Il conclut que la mise en place d'un nouveau modèle de gestion aura des impacts sur les conditions de travail des professeur.es et la convention collective.

Le vote sur l'amendement est demandé.

Après avoir constaté les votes exprimés, la présidence d'assemblée déclare l'amendement adopté à la majorité.

La présidence d'assemblée invite les professeur.es à intervenir sur la proposition principale amendée.

Le vote est demandé sur la proposition principale amendée.

Après avoir constaté les votes exprimés, la présidence d'assemblée déclare la proposition principale amendée adoptée à la majorité.

AG169-27-03-2025-06 Affaires budgétaires

1. Taux de la cotisation syndicale 2025-2026

La présidence d'assemblée invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier présente les modifications à la *Règle 8 établissant la valeur cible du Fonds de défense professionnelle* adoptée par le conseil syndical à sa réunion du 6 février 2025.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2025 ;
CONSIDÉRANT	les prévisions des produits et des charges pour l'année 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT	la résolution PV-AG166-28-03-2024-06.1 fixant la cotisation syndicale à 1,5 % pour l'année 2024-2025;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 8 établissant la valeur cible du Fonds de défense professionnelle</i> à 80 % du salaire net pendant une session de 15 semaines ;
CONSIDÉRANT	les explications du Trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Stéphane Martineau, il est résolu de maintenir à 1,5 % la cotisation syndicale de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures pour l'année 2025-2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. **Prévision des produits et des charges 2025-2026**

Le trésorier rappelle qu'il s'agit d'une proposition de budget basé sur un taux de cotisation syndicale à 1,5 %. Les produits se chiffrent à 1 050 000 \$ et les charges à 969 000 \$, dégageant un excédent de 81 000 \$.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT	les résultats financiers prévus au 31 mars 2025 ;
CONSIDÉRANT	le taux de cotisation syndicale de 1,5 % ;
CONSIDÉRANT	les prévisions des produits et des charges pour l'année 2025-2026 ;
CONSIDÉRANT	les explications du trésorier ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif ;
CONSIDÉRANT	la recommandation du conseil syndical ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Diane St-Laurent, il est résolu d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2025-2026.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG169-27-03-2025-07 Élections au comité exécutif du SPPUQTR

La présidence d'assemblée indique que cette année quatre (4) des sept (7) postes au comité exécutif sont en élections en raison de la fin des mandats et d'une démission.

La présidence d'assemblée rappelle que la période de mise en candidature a débuté le 27 février dernier. À la fermeture de cette période le 13 mars, le secrétariat du Syndicat avait reçu les candidatures suivantes :

1. Présidence (mandat de 2 ans)

Professeur Pier-Luc Lajoie, Département des sciences comptables

Candidature appuyée par le professeur Loïc Boulon, Département de génie électrique et génie informatique.

La présidence d'assemblée invite le candidat à signaler à l'assemblée les motivations qui l'amènent à solliciter un mandat au comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

Le professeur Pier-Luc Lajoie profite de son temps de parole pour remercier le travail effectué par la professeure Sonia El Euch à titre de vice-présidente aux relations de travail, puis de présidente. Les membres manifestent leur appréciation en l'applaudissant chaleureusement.

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée remercie le candidat et elle invite les professeur.es à poser leurs questions.

2. Vice-présidence aux affaires syndicales (mandat de 2 ans)

Professeur Marc Beauregard, Département de biochimie, chimie, physique et science forensique.

Candidature appuyée par le professeur Benoît Daoust, Département de biochimie, chimie, physique et science forensique.

La présidence d'assemblée invite le candidat à signaler à l'assemblée les motivations qui l'amènent à solliciter un mandat au comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée remercie le candidat et elle invite les professeur.es à poser leurs questions.

3. Vice-présidence aux affaires universitaires (mandat de 2 ans)

Professeure Chloé Fortin-Bergeron, Département de gestion des ressources humaines.

Candidature appuyée par le professeur Pier-Luc Lajoie, Département des sciences comptables.

Professeure Georgia Vrakas, Département de psychoéducation et travail social

Candidature appuyée par le professeur Sylvain Sirois, Département de psychologie.

La présidence d'assemblée invite les candidates à signaler à l'assemblée les motivations qui les amènent à solliciter un mandat au comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

À la fin des présentations, la présidence d'assemblée remercie les candidates et elle invite les professeur.es à poser leurs questions.

4. Secrétaire (mandat de 1 an)

Professeure Lyne Cloutier, Département des sciences infirmières.

Candidature appuyée par le professeur Pier-Luc Lajoie, Département des sciences comptables.

La présidence d'assemblée invite la candidate à signaler à l'assemblée les motivations qui l'amènent à solliciter un mandat au comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée remercie la candidate et elle invite les professeur.es à poser leurs questions.

5. Procédure du Scrutin

La présidence d'assemblée rappelle que la procédure pour l'élection des membres au comité exécutif est notamment inscrite dans les *Statuts* du Syndicat et la *Règle 17 régissant les modes de scrutin*.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'article 8.2 des *Statuts* du SPPUQTR ;

CONSIDÉRANT l'élection de membres au comité exécutif du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT les candidatures reçues au 13 mars 2025 ;
CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins du SPPUQTR* ;

Sur proposition du professeur Stéphane Martineau, appuyée par le professeur François Labelle, il est résolu de tenir un scrutin électronique du jeudi 27 mars 2025 à 17h au mardi 1^{er} avril 2025 à 17h pour procéder à l'élection de membres au comité exécutif du Syndicat.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée mentionne que les professeur.es recevront un courriel les invitant à se prononcer. Seuls les membres du Syndicat auront accès au bulletin de vote.

La présidence d'assemblée indique que, conformément à la *Règle régissant les modes de scrutin*, l'assemblée doit désigner un comité de validation du scrutin en élisant une présidence et deux scrutateurs, scrutatrices. Le rôle de la présidence et de deux scrutateurs et scrutatrices consiste à être présent.es à la fin de la période de scrutin, de valider le déroulement du scrutin, de constater les résultats et d'informer l'ensemble des professeur.es des résultats. Les professeur.es désirant être membres de ce comité ne doivent pas être candidat.es pour aucun des postes en élection dans cette assemblée générale. La présidence d'assemblée indique que l'assemblée générale des professeur.es (cf. *PV-AG-27-03-2025-05.2*) en a déjà formé un pour les élections à la commission des études, elle invite les professeur.es à confirmer ce comité de validation pour ce scrutin-ci.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'élection de membres au comité exécutif du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT l'article 8.2 des *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins du SPPUQTR* ;
CONSIDÉRANT la désignation des membres du comité de validation lors de l'assemblée générale des professeur.es le 27 mars 2025 pour l'élection de professeur.es à la commission des études de l'UQTR;

Sur proposition du professeur Éric Ahern, appuyée par le Stéphane Martineau, il est résolu de confirmer la professeure Anne-Sophie Bally à titre de présidence du comité de validation et les professeures Diane Gagné et Danica Brousseau à titre de scrutatrices.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG169-27-03-2025-08 Rapport du comité exécutif 2023-2024

La présidence d'assemblée invite les membres du comité exécutif à présenter leur rapport de l'année 2024-2025.

La présidence d'assemblée demande aux professeur.es d'adresser leurs questions aux membres du comité exécutif concernés.

Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

AG169-27-03-2025-09 Questions diverses

La présidence d'assemblée invite les membres à prendre la parole.

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

AG169-27-03-2025-10 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin

La présidence d'assemblée rappelle qu'en raison de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la constatation des résultats aura lieu le mardi 1^{er} avril 2025 à compter de 17h.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution :

CONSIDÉRANT	l'élection de membres au comité exécutif du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	l'article 8.2 des <i>Statuts</i> du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT	la <i>Règle 17 régissant les modes de scrutin du SPPUQTR</i> ;
CONSIDÉRANT	la période de scrutin électronique du 27 mars 2025 à 17 h jusqu'au mardi 1 ^{er} avril 2025 à 17 h ;
CONSIDÉRANT	le dévoilement des résultats du vote le 1 ^{er} avril 2025;

Sur proposition du professeur Stéphane Martineau, appuyée par le professeur Anderson Araujo-Oliveira, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale du SPPUQTR du 27 mars 2025 jusqu'au 1^{er} avril 2025 à 17 h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée déclare l'ajournement de l'assemblée générale du Syndicat à 14 h 58 jusqu'au mardi 1^{er} avril 2025 à 17 h.

AG169-27-03-2025-07 Résultat du scrutin

Le mardi 1^{er} avril 2025 à 17h, les membres du comité de validation, les professeures Anne-Sophie, Diane Gagné et Danica Brousseau, ont procédé à la constatation des résultats.

Selon la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* du Syndicat :

- f. Le quorum pour les élections relevant de l'assemblée générale du Syndicat est de 25 % des membres du Syndicat.

Le taux de participation est de 42 %, soit 207 membres votants sur 490 professeurs membres du SPPUQTR.

Présidence

Professeur Pier-Luc Lajoie, Département des sciences comptables

Pour : 191 - élu

Contre : 10

Vice-présidence aux affaires syndicales

Professeur Marc Beauregard, Département de biochimie, chimie, physique et science forensique

Pour : 172 - élu

Contre : 23

Vice-présidence aux affaires universitaires

Professeure Chloé Fortin-Bergeron, Département de gestion des ressources humaines

Pour : 154 - élue

Professeure Georgia Vrakas, Département de psychoéducation et travail social

Pour : 37

Secrétariat

Professeure Lyne Cloutier, Département des sciences infirmières

Pour : 180 - élue

Contre : 20

AG169-27-03-2025-10 Clôture de l'assemblée

Après la constatation des résultats le mardi 1^{er} avril 2025 à 17h, la séance est formellement close.

Présidence d'assemblée

Secrétaire de réunion

Sonia El Euch
Présidente du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires

Annexe – Rapport du comité exécutif 2024-2025

Actions du comité exécutif	Vigie sur l'application de la convention collective 2022-2027 (bureau des professeur.es, activités professionnelles extérieures, etc.).	Sondage sur l'occupation des bureaux des professeur.es (à être déployé)
	Évaluer le projet de restructuration de l'Université.	- Discussions avec l'Intersyndicale. - Rencontre avec les responsables du chantier (27 janvier). - Rencontre avec le recteur (29 janvier). - Invitation aux responsables au conseil syndical (13 mars). - Lettre de l'Intersyndicale au Recteur (24 mars). - Discussion avec le procureur (25 mars).
	Protéger le fait que les directions départementales et de programmes soient effectuées par des professeur.es.	Direction départementale par intérim (professeur hors-département)
	Assurer la révision linguistique de la nouvelle convention collective.	- Échanges et rencontres avec : - Service des ressources humaines - Firme - Mandat révisé (démission de la linguiste en charge)
Relations de travail	Informar les professeur.es des changements apportés par la nouvelle convention collective.	- Présentations lors des réunions du Conseil syndical - Échanges et rencontres d'information individuelles
	Se concerter, en collaboration avec le Syndicat des chargés de cours et nos membres, concernant le dossier de l'Annexe F.	- Discussions préliminaires avec le Syndicat; - En attente du début des négociations pour le renouvellement de la convention collective.
	Collaborer avec la VPAU concernant le dossier de dégagements des directions et responsables de programme.	Dossier à poursuivre en 2025-2026
	Soutenir la VPAU concernant le dossier du Mode d'attribution des dégagements pour la recherche.	Dossier à poursuivre en 2025-2026
	Participer à la finalisation des travaux de révision épicienne de la convention collective.	- Échanges et rencontres avec : - Service des ressources humaines - Firme

		• Mandat révisé (démission de la linguiste en charge)
	Conjointement avec le Service des ressources humaines, explorer des méthodes alternatives de règlement de dossiers pour faciliter le traitement des dossiers de relations de travail.	• Dossier terminé, présentations à venir.
Affaires universitaires	Organiser des rencontres préparatoires aux réunions du conseil d'administration et de la commission des études de l'UQTR.	• Échanges par courriel et rencontres préparatoires avant chaque réunion du conseil d'administration et de la commission des études.
	Poursuivre la représentation et les travaux au sein du comité multisyndical en santé-sécurité au travail.	• Participation aux cinq réunions figurant au calendrier.
	Travailler avec le comité des affaires universitaires sur divers dossiers, notamment le dossier des dégagements des directions et responsables de programme et celui des dégagements pour la recherche.	• Comité bipartite sur les dégagements pour la recherche – volet directives/règlements du concours : quelques rencontres ont été effectuées avec M. Millaire et M. Bernier, sondage aux membres du corps professoral en septembre.
	Promotion 2025 : • Revoir les critères, méthodes et modalités de promotion des professeur.es ; • Organiser une rencontre visant la préparation d'un dossier de promotion.	• Révision des critères, méthodes et modalités de promotion des professeur.es (automne). • Organisation d'une séance d'information conjointe avec le DGAAP et le SRH (11 décembre).
Services à la collectivité	Maintien des activités récurrentes du CSC.	• Souper soulignant la prise de retraite de profs (6 juin). • Activité reconnaissance des professeur.es (13 juin). • Dîner de la rentrée (26 septembre). • Activité 5 à 7 à la Chasse-Galerie pour les professeur.es (31 octobre). • Conférence de la présidente de la FQPPU (7 novembre). • Souper d'accueil nouveaux et nouvelles profs (7 novembre). • Bourses aux élèves d'écoles secondaires et aux étudiant.es de collèges.

		• Soutiens financiers à diverses organisations interne et externe de l'UQTR : • Six organisations/activités internes; • Sept organisations externes. • Reconnaissances des profs s'étant démarqué.es (à venir). • Reconnaissance des profs engagé.es dans le Syndicat (à venir). • Co-organisation de la conférence de la professeure Amandine Catala, UQAM (18 mars). • Choix du récipiendaire du Prix engagement syndical (12 décembre). Remise du Prix (à venir). • Révision de la Règle 13 régissant le Prix d'engagement syndical terminée (recommandation du CSC au CS à venir).
	Revoir les critères des bourses universitaires, versées via la Fondation de l'UQTR.	• Discussions avec la Fondation (printemps et automne). • Révision du processus d'attribution entreprise par la Fondation, une rencontre d'échange a été effectuée.
	Déployer un sondage sur les préférences et les intentions des professeur.es sur les activités régulières du CSC et sur de nouvelles activités à organiser.	• Le questionnaire a été finalisé par les membres de CSC, il sera déployé en avril.
	Entamer une réflexion sur le tableau commémorant les prises de retraites dans le couloir bordant les bureaux du Syndicat.	• Dossier reporté à l'année 2025-2026.
	Produire un formulaire comprenant les critères à respecter pour les demandes de don au CSC.	• Le formulaire a été créé et il est disponible sur le site Internet du Syndicat, il commence à être utilisé.
Secrétariat	Mise en œuvre de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels.	• En cours d'analyse par la présidence et la conseillère aux relations de travail.
	Informar les nouveaux et nouvelles délégué.es du conseil syndical sur les règles et procédure de cette instance.	• Mot de bienvenue et résumé des procédures de cette assemblée délibérante (10 septembre).
	Analyser les moyens de communication du Syndicat afin	• Dossier reporté à 2025-2026.

	d'identifier les meilleurs stratégies et outils à adopter et en superviser le déploiement.	
	Analyser les <i>Statuts</i> du Syndicat.	• Dossier reporté à 2025-2026.
	Revoir la <i>Règle 6 régissant l'attribution des dégagements d'enseignement pour les activités syndicales</i> .	• Dossier reporté à 2025-2026.
	Réflexion à mener sur un mécanisme de répartition des tâches en cas d'absence prolongée d'un.e membre du personnel.	• Dossier reporté à 2025-2026.
Trésorerie	Réviser la <i>Règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnelle</i> : ○ Réaliser une analyse de la capacité de couverture actuelle du fonds de défense professionnelle ; ○ Entreprendre une réflexion sur la capacité de couverture souhaitée pour établir le taux de cotisation syndicale ; ○ Clarifier les modalités de versement des allocations en cas de conflit de travail.	• Réunion du comité d'étude sur le Fonds de défense professionnelle (19 novembre). • Adoption par le conseil syndical des modifications à la Règle 8 régissant l'établissement de la valeur cible et l'utilisation du FDS (6 février). • Adoption par le conseil syndical des modifications à la Règle 3 régissant la gestion du FDS (6 février).
Présidence	Assurer le bon fonctionnement du Syndicat : ○ Promouvoir les rôles des officier et officières, conseiller, conseillère et professionnelle auprès des membres ; ○ Analyser les mécanismes de fonctionnement internes et proposer des pistes d'améliorations s'il y a lieu.	• En l'absence de la secrétaire : assurer la présidence des réunions du conseil syndical et des assemblées générales. • Valorisation des rôles des conseiller, conseillère et professionnelle lors des différentes instances. • Rencontre des membres du personnel et d'officiers (fin prévue: 30 avril). Analyse des mécanismes de fonctionnement interne. Recommandation préliminaire de modifier les statuts pour qu'ils reflètent la réalité du terrain, et clarifient davantage les rôles et responsabilités des officiers et du personnel syndical.
	Maintenir les activités de représentations, notamment à l'Intersyndicale des personnels	• Participation active aux diverses rencontres.

de l'UQTR, à la FQPPU, à la CLIUQ, au Forum d'échanges avec les syndicats et les associations ;	
Analyser les avantages et les inconvénients d'une éventuelle adhésion à l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et y représenter le SPPUQTR ;	• Avantages de l'adhésion à l'ACCPU: ○ Panier de services complet (formations, conseils, recherche, avis, etc), ○ Fonds de défense professionnelle très important, en cas de grève ou lock-out. (compensation salariale) ○ Organisation des négociations: mobilisation, manifestation, présence pour les lignes de piquetage, etc. ○ Accès aux mêmes services que l'Université de Sherbrooke, U. Laval, U. Montréal et toutes les universités du reste du Canada. • Inconvénients: ○ Adhésion impossible l'année de la négociation. ○ Coûts supplémentaires relativement équivalents au coût d'adhésion à la FQPPU estimé à environ 220\$/année par prof
Favoriser et entretenir des discussions avec l'AGE UQTR ;	• Soutien financier pour l'agenda étudiant 2025-2026.
Établir les modalités de participation aux réunions du comité exécutif ;	• Passé: toutes les rencontres étaient en présence • Depuis deux ans: les rencontres par Zoom se sont imposées. • Les modalités de participation devraient être discutées, entendues et enchâssées dans le cadre de la révision des Statuts.
Discuter avec la protectrice universitaire du délai des traitements des dossiers portant sur les situations de harcèlement psychologique, de discrimination ou de violences à caractère sexuel ;	• Discussions et propositions d'amélioration des processus. Invitation de la protectrice universitaire, au Conseil syndical du 17 avril pour présenter les options qui s'offrent aux professeur·es et échanger avec nos délégué·es.
Soutenir les initiatives des officières/officier.	• Écoute active et appui à chaque officier·ère.